



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE
AR_2021_005

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN AGGLOMERATION SUR LA V. C. DE SAINT ANDRE

Monsieur le Maire de PRENERON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, le Code de la Route ;
Vu, le Code de la Voirie Routière ;
Vu, le Code Pénal ;
Vu, l'arrêté Interministériel, du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents le modifiant et le complétant ;
Vu, l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant que par mesure de sécurité, il convient de réglementer la circulation (mise en place d'un alternat) sur la voie communale de Saint André pendant la durée des travaux, du panneau entrée Est au panneau sortie Ouest du village.

ARRETE

Article 1 : Du 08 juillet 2021 au 06 août 2021, la circulation, sur la voie communale de Saint André sera réduite à une voie et régulée par panneaux B15/C18 du panneau entrée Est au panneau sortie Ouest du village.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services de l'entreprise BOUYGUES.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Préneron.

Article 5 : Ampliation, cet arrêté sera adressé à :

- M le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Gers,
- M le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Préneron, le 06/07/2021
Le Maire, Guy FAVAREL